



MRC DE  
L'ÎLE  
D'ORLÉANS

PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DE L'ÎLE-D'ORLÉANS

**AVIS PUBLIC – REPORT À UNE DATE ULTÉRIEURE INDÉTERMINÉE DE LA DATE  
DE VENTE D'IMMEUBLES POUR DÉFAUT DE PAIEMENT DE  
TAXES DE L'ANNÉE 2021**

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par la soussignée, qu'en raison de la pandémie de COVID-19 qui sévit, de la déclaration de l'état d'urgence sanitaire par le gouvernement du Québec, de la désignation d'alerte maximale (zone rouge) de la région de la Capitale-Nationale, des mesures spéciales d'urgence, et tel que le permet l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec, que, pour une durée indéterminée, la date pour la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes de l'année 2021 effectuée conformément aux articles 1022 et suivants du *Code municipal du Québec* est exceptionnellement reportée à une date ultérieure.

Donné à Sainte-Famille-de-L'Île-d'Orléans, ce 15 avril 2021.

*Chantale Cormier*

Chantale Cormier  
Directrice générale / Secrétaire-trésorière